

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 29 mars 2021

Le lundi 29 mars deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 26 mars 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck ALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles MENTRE, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Hanna SEBBAH

Étaient excusés :

M^{me} Vanessa EDBERG, M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Jennifer BUNAN

Ordre du jour

- **162021030** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021031** Adoption du compte rendu de la séance du 22 février 2021.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 DASES 42** Subventions (12 600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DLH 67** Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2021 DLH 77** Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2021 DAC 382** Subventions (18 700 euros) à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure

- **2021 DAC 499** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86 boulevard Flandrin à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

- **2021 DAE 82** Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

- **2021 DASCO 9** Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2021 DASES 65** Subvention d'investissement (120 000 euros) et convention avec l'association Le Moulin Vert pour l'aménagement d'un FAM, d'un FV et d'un FH (16^e).

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

- **2021 DVD 46** Extension du Tramway à Porte Dauphine (16^e et 17^e). Convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF RESEAU.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DVD 53** Prolongement du Tramway T3 à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). Modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DFA 9** Signature d'un contrat de concession de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (Paris 16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2021 DFA 10** Camping de Paris – Bois de Boulogne - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec VNF portant droit à l'occupation d'un terrain à Paris 16^e.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2021 DAE 52** Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16^e) – convention d'occupation du domaine public.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2021 DFPE 73** Subvention (20 199 euros) et avenant n° 6 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e).
- **2021 DFPE 119** Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142 273 euros) et conventions avec 17 associations.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **V162021047** Vœu relatif à la sécurisation du quartier de la Porte de Saint-Cloud.
- **V162021048** Vœu relatif à une connexion Internet de qualité dans les résidences et clubs seniors du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Ordre du jour complémentaire :

- **162021049** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 mars 2021.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021050** Élection d'un Adjoint au Maire d'arrondissement

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 SG 19** Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

La séance est ouverte à 19 h 02.

M. SZPNER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de prendre place, et propose de commencer cette réunion par évoquer la mémoire de Madame Solange MARCHAL, dont le Conseil a appris la mort, survenue le 5 mars 2021.

Il rappelle que Madame MARCHAL, qui était centenaire, a été Conseiller de Paris de 1973 à 1991, élue du 16^e arrondissement, puis, de 1983 à 1989, vice-présidente du Conseil de Paris et du Conseil général puisqu'à l'époque, Paris était à la fois Ville et Département.

M. SZPNER fait remarquer que durant tous ses mandats, Solange MARCHAL a eu le privilège de connaître un certain nombre de maires : Monsieur ARZEL jusqu'en 1983, Georges MESMIN pendant six ans, puis Pierre-Christian TAITTINGER pendant trois ans. Elle a démissionné à l'âge de 70 ans, estimant qu'elle devait laisser la place à de nouvelles générations : que ceux qui auraient atteint cet âge respectable n'aient pas le sentiment qu'il les pousse vers la sortie.

M. SZPNER rappelle qu'elle était titulaire de nombreuses décorations, Chevalier de la Légion d'Honneur et des Palmes académiques, qu'elle était surtout très investie dans les œuvres sociales, et qu'elle a beaucoup agi pour la promotion de la littérature et de la culture, à destination de la jeunesse, ayant même créé un très beau prix, à savoir le prix Saint-Exupéry, ce qu'elle avait fait avec Françoise DOLTO et Paul GUTH, pour récompenser les œuvres littéraires destinées à la jeunesse.

Par ailleurs, Solange MARCHAL était également la sœur du Capitaine François de LABOUCHÈRE, qui était l'un des plus grands aviateurs français, mort au champ d'honneur en 1942, et elle avait obtenu de Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris, quand Paris avait un excellent Maire, le nom du gymnase et du club de Tennis du boulevard Flandrin-Dauphine : la stèle et la plaque à la mémoire du Capitaine François de LABOUCHÈRE sont toujours visibles au 90, boulevard Flandrin.

M. SZPNER rappelle que les obsèques de Solange MARCHAL ont eu lieu le 11 mars 2021 au Temple de l'Annonciation.

Il propose que le Conseil d'arrondissement du 16^e se joigne par la pensée à sa famille, ses enfants et ses petits-enfants, et demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'observer une minute de silence pour honorer sa mémoire.

[Une minute de silence est observée en la mémoire de M^{me} Solange MARCHAL].

- **162021030** Désignation du Secrétaire de séance.

M. Francis SZPNER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPNER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, Madame Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

- **162021031** Adoption du compte rendu de la séance du 22 février 2021

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER rappelle que ce compte rendu a été communiqué aux élus et que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation à ce sujet.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur ce compte rendu, puis, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2021 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021049** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 mars 2021

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER rappelle que cet ordre du jour complémentaire figure parmi les documents ayant été remis aux élus.

Il comprend la délibération sur l'élection d'un adjoint au Maire d'arrondissement, ainsi qu'un avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris, et bien sûr, l'adoption dudit ordre du jour complémentaire.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur ce sujet et, en l'absence de remarques, met aux voix l'ordre du jour complémentaire.

L'ordre du jour complémentaire, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021050** Élection d'un Adjoint au Maire d'arrondissement

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER propose, à la suite de la démission de M. Ariel LEVY de ses fonctions d'adjoint au Maire, qu'un nouvel adjoint soit élu.

Il annonce que Monsieur Bruno LIONEL-MARIE se porte candidat.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations avant de passer au vote, et donne la parole à M. PARENT.

M. PARENT souhaite donner une explication de vote.

Il rappelle que lors de l'une des premières délibérations de ce Conseil, M. SZPINER avait soumis le nombre d'adjoints qu'il souhaitait, en portant celui-ci à son maximum. M. PARENT rappelle qu'à cette époque là, son groupe avait voté contre cette délibération, en raison du fait qu'il considérait que les pouvoirs de la Mairie du 16^e arrondissement étant assez modestes, au demeurant, cela ne nécessitait pas autant d'adjoints, et qu'au bout du compte, cette manière de procéder paraissait dispendieuse aux yeux du groupe de M. PARENT.

Sans revenir sur le fond, il annonce qu'en cohérence avec ce qu'avait été la position de son groupe à l'époque, ce dernier s'abstiendra sur la désignation du successeur de M. Ariel LEVY.

Il remercie M. le Maire.

M. SZPINER le remercie de cette observation, tout en lui faisant remarquer que lorsque Monsieur LEVY a décidé de démissionner, il a réussi à le faire en trois jours, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, des dépenses supplémentaires ayant été entraînées par rapport à des adjoints au Maire qui auraient soi-disant démissionné et qui sont restés jusqu'au bout, sur une liste qu'ils ont combattue.

Il propose de procéder au vote et précise qu'une urne est à la disposition des élus, que les bulletins figurent sur les tables, et que seront nommés assistants du scrutin M^{me} Chloé CHOURAQUI et M. Julien GUEDJ.

M. SZPINER ajoute qu'il va être procédé à l'appel des noms des élus et que ceux-ci sont invités à n'inscrire sur le bulletin que le nom du candidat pour lequel ils votent. Il précise qu'il peut exister des candidatures spontanées, et que les élus peuvent inscrire « Jacques Chirac » ou le nom qu'ils souhaitent, mais qu'il préférerait qu'ils votent pour Bruno LIONEL-MARIE.

[Madame RIVAYRAND appelle chaque élu par son nom afin que chacun puisse voter]

M. SZPNER annonce les résultats du vote : parmi les 35 bulletins des 35 élus ayant pris part au vote, se trouvent 4 bulletins blancs, 0 bulletin nul, et 31 suffrages exprimés. Avec une majorité absolue à 16 voix, M. SZPNER annonce que M. Bruno LIONEL-MARIE a obtenu 31 voix et qu'il est donc élu.

[Applaudissements]

M. SZPNER invite M. Bruno LIONEL-MARIE à venir recevoir son écharpe d'adjoint au Maire.

[M. Bruno LIONEL-MARIE vient se présenter devant Monsieur le Maire, qui lui remet son écharpe d'adjoint au Maire.]

[Applaudissements]

- **2021 DASES 42** Subventions (12 600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M SZPNER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD annonce qu'il s'agit d'allouer des subventions à hauteur de 12 600 euros à quatre associations qui proposent de lutter contre la solitude des seniors par des moments de convivialité, des animations et des ateliers.

Elle fait remarquer que le travail effectué par ces associations est vraiment essentiel, en particulier dans la période actuelle, puisqu'il favorise le lien social et les rencontres entre les gens.

S'agissant du 16^e arrondissement, elle précise qu'il est proposé d'allouer 3 600 euros à l'association « Culture et Bibliothèques », qui gère 39 bibliothèques dans Paris, et notamment la Bibliothèque pour Tous qui est située rue Théophile Gauthier. M^{me} DORVALD explique que cette bibliothèque réalise un travail vraiment très important pour les seniors, notamment en proposant un partage de livres, et également, ce qui est vraiment essentiel et très intéressant, en proposant aux personnes âgées et aux mal-voyants des livres écrits en très gros caractères pour leur permettre de pratiquer la lecture, ce qu'ils ne pourraient pas faire autrement.

Par ailleurs, elle annonce qu'il est également demandé au Conseil d'arrondissement d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention annuelle avec l'association « La Table Ouverte » qui permet l'accès à des repas équilibrés et à moindre coût.

Elle ajoute qu'il va sans dire que toutes les associations qui œuvrent pour les seniors, et qui permettent de favoriser et d'améliorer leur qualité de vie, réalisent un travail formidable, raison pour laquelle elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir les accompagner et de donner une suite favorable à cette délibération.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 42, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- 2021 DLH 67 Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M SZPNER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE indique qu'il convient, à titre liminaire, de relever que ce projet de délibération est présenté au Conseil d'arrondissement comme ayant été validé par la Conférence du Logement au

sein de laquelle siègent les maires d'arrondissement, ce qui tendrait à laisser croire que son élaboration a été faite en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Selon lui, cette présentation est pour le moins tendancieuse et traduit le peu de considération qu'a l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement pour les mairies d'arrondissement, car le texte qui est proposé a été adressé « ficelé » aux maires d'arrondissement et a été évoqué lors d'une réunion programmée quelques jours à l'avance, ne permettant pas ainsi aux maires d'arrondissement d'examiner sereinement et sans précipitation les propositions, et de faire part de leurs observations.

Aux yeux de M. SAUVAGE, cette méthode de travail ne peut être considérée comme satisfaisante et elle traduit, ce qui se retrouve dans les dispositions arrêtées, la volonté centralisatrice de l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement.

Il est au demeurant intéressant de relever que dans ce projet qui, hors ses annexes, fait 14 pages, les mairies d'arrondissement ne sont citées qu'aux points 3.4.1 et 3.4.2, tout d'abord pour indiquer qu'un Comité d'échange partenarial, auquel elles ne sont pas associées, leur déclinera une charte parisienne de bonne conduite, et d'autre part pour organiser les réunions de premier peuplement pour les nouveaux programmes qui devront, en tout état de cause, se lier aux exigences de la convention, ce qui limite sensiblement les initiatives qui pourraient être prises pour tenir compte des situations locales.

M. SAUVAGE est d'avis que, s'il est nécessaire de prendre en compte la situation des personnes en grande difficulté, ce qui existe déjà actuellement, le Conseil d'arrondissement du 16^e ne peut souscrire à certaines orientations de cette convention, qui reprend nombre d'oukases de l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement.

Il rappelle qu'au début de cette mandature, la Mairie de Paris s'était engagée à donner plus de pouvoirs aux mairies d'arrondissement. Force est de constater que le projet soumis au Conseil ne va nullement dans ce sens, et accentue encore plus le « centralisme démocratique » cher à l'adjoint à la Maire en charge du logement.

Selon M. SAUVAGE, elle va restreindre encore plus les pouvoirs des mairies d'arrondissement et donner à la Mairie de Paris soit directement, soit par ceux qui sont sous son autorité, des pouvoirs accrus qui seront soumis à une idéologie et non aux intérêts des Parisiens.

M. SAUVAGE propose, en conséquence, de donner un avis défavorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et donne la parole à M. PARENT.

M. PARENT le remercie et précise qu'il souhaite donner une brève explication de vote, tout en annonçant que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Il indique que, personnellement, il est toujours un peu gêné de voir des politiques publiques ainsi découpées en rondelles. Cette convention est passée en raison d'une obligation juridique, ce qui est très bien en soi, mais *quid* de la politique en matière de logement social ?

M. PARENT souhaite pointer du doigt deux sujets que chacun ici connaît bien, à savoir, d'une part, le fait que le taux de rotation des personnes bénéficiant d'un logement social à Paris est extrêmement faible, et d'autre part, le fait qu'il ne voit pas non plus, même dans les explications qui entourent cette convention, une politique qui serait souhaitable, qui favoriserait l'accès aux logements sociaux aux travailleurs de premier rang qui assurent les services publics et qui, pour un certain nombre d'entre eux, appartiennent plus à la classe moyenne qu'au premier décile de l'impôt sur le revenu.

Au regard de M. PARENT, il n'est pas question de politique sociale dans cette convention, ou en tout cas très implicitement, et pour cette raison, son groupe s'abstiendra sur ladite convention.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes d'intervention et redonne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE se dit très surpris de la position de M. PARENT. En effet, il fait remarquer à ce dernier que s'il lit bien cette convention, il s'apercevra que celle-ci conduit au contraire de ce qu'il vient de dire. Il ne comprend pas que M. PARENT et son groupe s'abstiennent sur un texte qui conduit à écarter les catégories intermédiaires, ce qu'il vient d'évoquer. Il se demande comment M. PARENT peut s'abstenir sur un texte disant carrément qu'il est hors de question que, dans des arrondissements comme le 16^e arrondissement, des gens qui ne relèvent pas du premier quintile relèvent éventuellement du PLS, qui ne sont plus construits, ou du PLI, qui sont supprimés. Or M. SAUVAGE fait remarquer que ce sont ces gens-là, que l'on retrouve dans la police, que l'on retrouve dans le milieu hospitalier ou dans le milieu éducatif, puisqu'avec un certain coût, l'on arrive très rapidement à ces montants.

Il se demande donc comment M. PARENT peut s'abstenir, alors que ce texte va complètement dans l'autre sens : M. SAUVAGE est d'avis qu'il s'agit là de politique politicienne.

M. PARENT estime qu'en matière de politique politicienne...

M. SZPINER lui demande de l'excuser mais lui rappelle que, pour qu'il lui donne la parole, encore faudrait-il que M. PARENT la lui ait demandée.

M. PARENT s'excuse et indique que si M. SZPINER lui accorde la parole, il la prendra.

M. SZPINER répond qu'il n'a aucune raison de la lui refuser, et lui redonne donc la parole.

M. PARENT l'en remercie.

Il explique que son groupe ne lit pas la convention d'une manière aussi radicale que le fait M. SAUVAGE, et rappelle notamment, de mémoire, qu'il existe 50 % pour les 2^e, 3^e et 4^e quartiles.

Il ajoute une considération quelque peu personnelle, afin d'expliquer également cette position : à titre personnel, M. PARENT explique qu'il ne souhaite pas que soit envoyé, même involontairement, un signal qui pourrait laisser penser que la Mairie du 16^e arrondissement serait hostile aux logements sociaux. Il n'a pas dit que telle était la position de la majorité municipale, mais il rappelle qu'il existe une histoire, des procès d'intention et que des maladroites ont peut-être pu être faites par le passé – il précise qu'il ne se prononce pas là-dessus – et ajoute que de fait, le 16^e arrondissement, qu'on le veuille ou non, a quelquefois la réputation d'avoir été taxé d'hostilité aux logements sociaux. Il précise qu'il ne souscrit pas à ce jugement, mais qu'il se fait écho de ce jugement, de cette appréciation, de ce procès d'intention.

Dans ce contexte, M. PARENT annonce qu'il préfère que l'abstention et ajoute qu'il ne pense pas que la convention, telle qu'elle est prévue, avec la lecture qu'il en fait, interdise l'attribution de logements aux catégories appelées par M. SAUVAGE, et qu'il a lui aussi mentionnées.

Il remercie M. le Maire.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et en l'absence de de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DLH 67, mis aux voix par M. SZPINER, émet un avis défavorable à la majorité du Conseil d'arrondissement. (votes contre : 32, Abstentions : 4)

- **2021 DLH 77** Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle que par diverses délibérations prises entre 2013 et 2019, la Ville de Paris a apporté sa garantie pour des prêts à consentir à la RIVP pour divers programmes à réaliser par cette société.

Or des modifications, essentiellement d'ordre technique, nécessitent de nouvelles délibérations pour réitérer ou modifier les garanties consenties.

M. SAUVAGE informe le Conseil que le 16^e arrondissement est concerné par deux programmes :

D'une part, le programme de résidence étudiante au 33 bis rue Saint-Didier, auquel sera ajoutée la réalisation d'un logement social pour lequel il est prévu de garantir des prêts PLUS Foncier et PLUS Travaux pour un montant global de 97 016 euros ; et d'autre part, le programme en cours de construction au 25 rue Jasmin, pour lequel il convient d'approuver la garantie de la Ville de Paris sur les prêts à souscrire par la RIVP pour :

- Un PLAI Foncier pour 602 768 euros ;
- Un PLAI Travaux pour 2 2562 334 euros ;
- Un PLUS Foncier pour 645 986 euros ;
- Un PLUS Travaux pour 2 660 614 euros.

M. SAUVAGE ajoute que s'agissant d'ajustements aux délibérations précédemment prises, il propose aux membres du Conseil de délibérer favorablement sur cette délibération. Il attire l'attention des élus sur ce qui confirme ce qu'il a dit lors de la délibération précédente, à savoir qu'il s'agit d'un de ces programmes pour lesquels la Ville de Paris a exclu de faire du PLS, sans même parler de PLI.

Il remercie M. le Maire.

M. SZPNER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met cette délibération aux voix.

Le projet de délibération 2021 DLH 77, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 SG 19** Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M SZPNER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE annonce qu'à compter du 1^{er} juin 2021, la Zone à Faibles Émissions, dite « ZFE », déployée à l'intérieur de l'autoroute A86, va connaître de nouvelles restrictions intégrant les véhicules classés CRIT'AIR 4, conformément au plan Climat-Air-Énergie de la Métropole du Grand Paris qui coordonne le projet.

Il convient de noter que :

- Le seuil CRIT'AIR 4 est le même sur l'ensemble des communes, y compris sur certaines zones de Paris, comme le Boulevard périphérique et les voies incluses dans les bois de Boulogne et de Vincennes, actuellement en seuil CRIT'AIR 5, et qui devraient donc rejoindre le seuil CRIT'AIR 4 appliqué dans Paris intra-muros ;
- Les horaires d'application des restrictions de circulation sont identiques dans toute la zone, à savoir de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et hors jours fériés, pour les voitures, les « deux roues » motorisés et les véhicules utilitaires légers ;
- Ces horaires sont, pour les poids lourds, tous les jours de 8 heures à 20 heures ;
- Les catégories de véhicules autorisées à déroger sont identiques sur l'ensemble du territoire.

M. SAUVAGE explique que la Ville de Paris a transmis aux communes rentrant dans le périmètre concerné son projet d'arrêté instaurant une ZFE sur son territoire, et qu'il est demandé aujourd'hui au Conseil d'arrondissement du 16^e de donner un avis favorable sur les arrêtés qu'envisagent de prendre certaines municipalités.

Il propose aux élus d'émettre un avis favorable sur cette délibération, tout en faisant remarquer, étant observé à titre personnel, qu'un certain nombre des orientations, et notamment sur le diesel, répondent un peu trop à certaines idéologies d'écologisme politique et qu'avant d'aller jusqu'au bout du système, il faudra peut-être s'interroger. Pour l'instant, M. SAUVAGE confirme qu'il s'agit de répondre à une demande des communes de banlieue.

Il remercie M. le Maire.

M. SZPNER le remercie, et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence d'observations, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération SG 19, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 382** Subventions (18 700 euros) à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure

M SZPNER donne la parole à M^{me} de MEAUX pour la présentation de cette délibération.

M^{me} de MEAUX le remercie et annonce qu'il est proposé d'apporter un soutien à huit associations de vétérans et d'anciens combattants, dont une au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16^e arrondissement de Paris, avec une subvention de 1 500 euros.

Fidèle soutien et partenaire des commémorations de la Mairie du 16^e arrondissement, cette subvention permettrait de soutenir leurs activités, de maintenir un contact fraternel entre diverses associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16^e arrondissement, d'honorer sur le plan local les morts pour la France et enfin, de défendre les intérêts matériels et moraux de ces derniers et de leurs ayants cause.

M^{me} de MEAUX ajoute qu'en reconnaissance à ceux et à celles qui servent ou qui ont servi la France, elle invite les élus à voter favorablement cette délibération et les en remercie.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence d'observations, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 382, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 499** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86 boulevard Flandrin à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M. SZPNER redonne la parole à M^{me} de MEAUX pour la présentation de cette délibération.

M^{me} de MEAUX le remercie et annonce qu'il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86 boulevard Flandrin, à Paris 16^e.

Homme de lettres et historien, académicien, ministre délégué chargé de la Francophonie sous François Mitterrand, il a notamment présenté plusieurs émissions culturelles à la télévision, publié des ouvrages pour la jeunesse, collaboré à plusieurs reprises avec Robert Hossein pour l'adaptation de pièces de théâtre, et a co-écrit des scénarios pour le cinéma.

M^{me} de MEAUX annonce que sa plaque sera formulée comme suit :

« ALAIN DECAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
1925-2016
HISTORIEN DRAMATURGE ÉCRIVAIN
HOMME DE RADIO ET DE TÉLÉVISION
IL FIT AIMER L'HISTOIRE AUX FRANÇAIS
IL A VÉCU DANS CET IMMEUBLE
DE 1986 À SA MORT. »

M^{me} de MEAUX invite donc les membres du Conseil d'arrondissement, en hommage aux voix et aux visages de l'Histoire, à voter favorablement cette délibération et les en remercie.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence d'observations, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 499, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 82** Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

M. Rodolphe BORGNIEt rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. BORGNIE

M. BORGNIEt indique que la Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités sont essentielles à l'animation commerciale des quartiers du 16^e arrondissement.

Il précise qu'après une refonte du règlement pour améliorer la gestion générale, la Ville de Paris a lancé fin 2020 des appels à propositions afin de procéder à l'affectation de trente emplacements, dont six dans le 16^e arrondissement, à savoir deux sur le jardin du Ranelagh pour une activité ludique et alimentaire et quatre dans le Bois de Boulogne, à proximité de l'embarcadère, du Pavillon Royal, avenue Maréchal Fayolle pour un local de stockage, au parc de Bagatelle pour une activité de denrées alimentaires, et dans le Bois de Boulogne pour une activité, également, de denrées alimentaires.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAE 82, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 9** Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M SZPNER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD annonce que, conformément au Code de l'éducation, la collectivité parisienne prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics.

Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir, tout au long de l'année, des dotations complémentaires. De plus, avant leur transfert à la Région Ile-de-France, la Ville continue à couvrir les besoins des douze lycées municipaux

Elle annonce que, dans cette optique, il est proposé d'approuver des subventions complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 2 787 euros, des subventions d'équipement d'un montant total de 76 350 euros, et des subventions pour des travaux d'un montant total de 279 691 euros.

M^{me} NIZARD ajoute que, pour le 16^e, il s'agit d'attribuer les subventions suivantes :

- Collège Claude Bernard : une subvention d'équipement de 3 580 euros ;
- Janson de Sailly : 2 900 euros ;
- Lycée René Cassin : une subvention pour travaux de 1 486 euros.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

Constatant que tout le monde est ému par la générosité de la Ville à cet égard, il met cette délibération aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASCO 9, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 65** Subvention d'investissement (120 000 euros) et convention avec l'association Le Moulin Vert pour l'aménagement d'un FAM, d'un FV et d'un FH (16^e).

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

M SZPNER donne la parole à M^{me} LELLOUCHE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LELLOUCHE le remercie et annonce que ce projet de délibération qui est soumis au Conseil d'arrondissement a pour objet le versement à l'association « Le Moulin vert » d'une subvention de 120 000 euros pour l'aménagement d'un Foyer d'accueil médicalisé, d'un Foyer de vie et d'un Foyer d'hébergement, situés au 52 avenue de Versailles dans le 16^e arrondissement.

Elle précise que ce projet participe à l'amélioration de l'offre médicosociale, conformément aux objectifs de la collectivité parisienne.

Elle rappelle qu'en 2018, une délibération du Conseil de Paris a approuvé le versement d'une subvention de 520 000 euros à cette association pour l'aménagement de ces trois établissements médico-sociaux à destination de personnes en situation de handicap.

Un premier versement de 400 000 euros a été attribué à l'association « OHT ».

En 2019, par arrêté de la Maire de Paris et du Directeur Général de l'ARS Ile-de-France, la cession des autorisations du Foyer de vie, du Foyer d'hébergement et du Foyer d'accueil médicalisé situés 52 avenue de Versailles, dans le 16^e arrondissement, gérés par l'association « OHT », a été accordée à l'association « Le Moulin Vert ».

M^{me} LELLOUCHE explique que compte tenu de la cession des autorisations pour ces trois établissements à l'association « Le Moulin Vert », le solde de la subvention d'investissement – d'un montant maximal de 120 000 euros – doit être versé à l'association « Le Moulin Vert ».

En conséquence, elle propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'autoriser la Maire de Paris à signer, au nom de la Ville de Paris, une convention avec l'association « Le Moulin Vert », lui attribuant une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120 000 euros.

Elle invite les élus à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 65, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 46** Extension du Tramway à Porte Dauphine (16^e et 17^e). Convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF RESEAU.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique qu'il est ici proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase de travaux, au profit de SNCF RESEAU, dans le cadre du prolongement du tramway T3 qui, comme le savent les élus, va arriver Porte Dauphine.

M. REDLER explique qu'en effet, les coûts et dépenses résultant de ces prestations mises en œuvre par la SNCF pour s'assurer du bon déroulement des travaux et du respect des normes des aménagements, sont directement imputables à l'opération de prolongement du tramway et doivent donc être indemnisés par la maîtrise d'ouvrage coordonnatrice du T3, la Ville de Paris, *via* une contractualisation.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 46, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 53** Prolongement du Tramway T3 à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). Modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M SZPINER redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER fait remarquer, dans le prolongement de la délibération précédente, que le tramway va arriver Porte Dauphine dans quelques temps et que les travaux inhérents vont, de fait, causer des nuisances pour les riverains.

Il rappelle avoir, avec M. le Maire et Vanessa EDBERG, alerté la Ville de Paris sur les conséquences que ces travaux auront pour les riverains et annonce que, par conséquent, la Mairie de Paris s'engage à indemniser les riverains à hauteur de 80 euros par nuit où il y aurait des nuisances.

M. REDLER confirme qu'il s'agit d'un sujet suivi très attentivement par la Mairie du 16^e et demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 53 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFA 9** Signature d'un contrat de concession de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (Paris 16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M SZPNER donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération concerne le camping du Bois de Boulogne, seul et unique camping de Paris, et qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer un contrat de concession de service public pour son exploitation, son entretien et sa valorisation.

Elle rappelle que ce camping est situé, comme tout le monde le sait, au 2 avenue du Bord de l'Eau et qu'il est géré par la Société Indigo qui avait remporté l'appel d'offres en 2010 pour une durée de dix ans, donc jusqu'en 2020.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, cette durée a été prolongée de quelques mois, raison pour laquelle ce sujet revient aujourd'hui vers la mairie d'arrondissement.

Elle précise que cette redevance comprend une redevance de minimum garanti, ainsi qu'une part variable qui est assise sur le chiffre d'affaires de la délégation au titre des avantages retirés par l'occupant.

Or compte tenu de l'importance de l'investissement nécessaire, la durée du contrat prévu n'est donc plus de dix ans mais de douze ans, à compter de la mise à disposition des lieux.

M^{me} BALDINI pense qu'il est possible de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFA 9, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFA 10** Camping de Paris – Bois de Boulogne - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec VNF portant droit à l'occupation d'un terrain à Paris 16^e.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M SZPNER redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI précise qu'il s'agit d'une délibération complémentaire, puisque le camping se situe sur des terrains de VNF, « Voies Navigables de France », et que la Ville de Paris doit signer une convention avec VNF pour mettre ensuite ces terrains, au sujet desquels elle aura conclu avec VNF, à la disposition du camping du Bois de Boulogne.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération, faute de quoi il n'existera pas de camping.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFA 10, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 52** Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16^e) – convention d'occupation du domaine public.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M SZPINER redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI annonce que la Ville de Paris a été sollicitée pour une reconduction d'occupation du domaine public, avec l'installation d'animations infantiles sur la pelouse de la Muette du Bois de Boulogne.

Elle précise qu'il s'agit d'un emplacement de 1000 m², où il est prévu d'installer, sachant qu'il y en a déjà, des animations pour les enfants, à savoir des animations gonflables, comprenant un espace de trampoline, et un stand de confiseries.

M^{me} BALDINI ajoute que l'occupation serait garantie pour une durée momentanée, c'est-à-dire pour le printemps et l'été, du 12 avril au 31 juillet 2021.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, tout en faisant part de son avis que cette installation se fera sous réserve des conditions sanitaires.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAE 52, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 73** Subvention (20 199 euros) et avenant n° 6 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e).

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M SZPINER donne la parole à M^{me} LAMBLIN BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU le remercie et rappelle que par délibération adoptée au Conseil de Paris de décembre 2016, ont été approuvées les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association « La Maison de l'Enfance », située au 7 rue Serge Prokofiev dans le 16^e arrondissement.

Elle précise que la capacité d'accueil de cette structure est de 12 places et que, pour l'année 2021, il est proposé de signer un avenant à cette convention, qui fixe la subvention municipale pour l'année 2021 et l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 73, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 119** Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142 273 euros) et conventions avec 17 associations.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M SZPINER redonne la parole à M^{me} LAMBLIN BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU le remercie et explique qu'il est proposé de soutenir le développement d'activités partagées et ludiques « parents-enfants » les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance, avec une subvention d'un montant total de 142 273 euros à 17 associations, et de passer des conventions pour leur gestion.

Elle précise que le 16^e arrondissement est concerné par :

- Une subvention de 7 392 euros pour « LUDOMONDE » qui propose une action de développement d'activités de proximité « parents-enfants » le samedi matin, tous les samedis. Un aménagement spécifique composé de plusieurs espaces sera mis en place, avec un espace « jeux », un espace d'activités manuelles avec plusieurs propositions d'activités, et un espace « contes et musique.
- Une subvention de 4 172 euros pour l'association du 16^e « La Cabane Bleue », qui propose l'action « Dansons ensemble – atelier Danse en famille » tous les samedis.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 119, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162021047** Vœu relatif à la sécurisation du quartier de la Porte de Saint-Cloud.

M. SZPINER donne la parole à M. GACHET pour la présentation de ce vœu.

M. GACHET rappelle que le quartier de la Porte de Saint-Cloud, comme tous le savent, est, dans le 16^e arrondissement, celui qui enregistre le plus grand nombre de faits de délinquance, dont la population se plaint très, très fréquemment.

Il ajoute que ces derniers mois, ont eu lieu dans ce quartier de nombreuses rixes entre bandes ou groupes de jeunes, certains venant d'autres arrondissements ou d'autres communes limitrophes. La dernière date du 9 mars et a causé la blessure de plusieurs personnes par arme blanche, entraînant également la mise en examen d'un mineur pour tentative d'assassinat.

M. GACHET ajoute que la seule bande violente du 16^e arrondissement, telle qu'elle est répertoriée par le Groupement local de traitement de la délinquance, c'est-à-dire le GLTD, qui réunit notamment le Parquet et la Police et qui est consacré aux bandes, s'appelle effectivement la « Bande de la Porte de Saint-Cloud ».

M. GACHET rappelle que dans le programme qui avait été présenté en 2020, Monsieur le Maire avait demandé qu'un plan d'urgence soit adopté pour la Porte de Saint-Cloud et qu'une antenne fixe de police soit créée, ce qui est d'autant plus utile que depuis avril 2014, la police nationale a fermé le commissariat qui existait dans le quartier et qui était situé à l'angle du boulevard Exelmans et de la rue Chardon Lagache.

Il rappelle que doit heureusement survenir, dans les mois qui viennent, la création de la police municipale. Aussi, par ce vœu, la Mairie du 16^e arrondissement va demander que ce poste de police qui abritera les locaux de la police municipale dans ce quartier, soit implanté au plus proche de la Porte de Saint-Cloud, et que la DPSP, puisque c'est elle qui sera chargée de mettre en place cette police municipale, soit mandatée par la Mairie de Paris pour discuter avec la Mairie du 16^e arrondissement de façon à trouver des emplacements pour permettre cette installation.

M. GACHET en conclut que ceci participera à la sécurisation de la Porte de Saint-Cloud, et il demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir adopter ce vœu.

M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations.

En l'absence de remarques, il met ce vœu aux voix.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations.

Le vœu V162021047, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162021048** Vœu relatif à une connexion Internet de qualité dans les résidences et clubs seniors du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} BUCAILLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BUCAILLE le remercie.

Elle explique qu'il est considéré que l'accès aux nouvelles technologies doit être égal pour tous et qu'un accès de qualité est un outil indispensable de communication à tous les âges de la vie, notamment durant la crise sanitaire actuelle.

Or dans le 16^e arrondissement, les espaces partagés des résidences seniors et des clubs seniors du Centre d'action sociale de la Ville de Paris n'ont pas tous une connexion Internet performante et qu'en l'absence d'une telle connexion, il est impossible de former ces personnes aux nouvelles technologies.

Le Conseil d'arrondissement du 16^e émet donc le vœu que la Maire de Paris engage un plan d'action coordonné visant à recenser les besoins et à équiper les résidences et clubs seniors du CASVP d'un accès de qualité au réseau Internet, et que surtout, sans attendre cette mise en œuvre, afin de répondre à la situation d'urgence induite par la crise sanitaire, la Maire de Paris fasse procéder à l'installation de routeurs « 4G » dans les résidences et clubs seniors du CASVP.

M^{me} BUCAILLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement ce vœu.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu.

En l'absence de remarques, il met ce vœu aux voix.

Le vœu V162021048, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER souhaite, avant de lever la séance, remercier Monsieur Ariel LEVY qui, tout au long de ses fonctions d'adjoint, a été pour lui et pour le 16^e arrondissement d'un concours précieux : il lui souhaite, dans sa nouvelle orientation professionnelle, tous ses vœux de succès.

[Applaudissements]

M. SZPNER adresse enfin à M. Bruno LIONEL-MARIE ses félicitations, et se dit sûr que ce dernier va continuer ce qu'il faisait déjà très bien en tant que conseiller délégué auprès du quartier d'Auteuil-Sud.

M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 02.
